

A.D.R.

Société Anonyme au Capital de 11 891 600 Francs

SIEGE SOCIAL : THOMERY (Seine et Marne) Chemin des Prés

**RCS MONTEREAU B 388 416 513
SIRET 388 416 513 00025**

AIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTEREAU
01 FEV. 1994

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 DECEMBRE 1993**

Le 13 Décembre 1993, à 9 heures, au siège social à THOMERY (Seine et Marne)
Chemin des Prés, les actionnaires de la société "ADR" société anonyme au capital de 11 891 600 Francs,
divisé en 118 916 actions, se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur
Jean-François COMBE.

Sont scrutateurs de l'assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et
acceptant cette fonction :

- Monsieur Jacques BISCHOFF représentant la société "SBR"
- Monsieur Jean TOURNoux

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire :

- Maître Philippe GUEGAN

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau, qui constate
que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent 118 916 actions sur
les 118 916 formant le capital et ayant le droit de vote sur toutes questions figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut
valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- la lettre de démission de ses fonctions du Cabinet PETITEAU SCACCHI
- la lettre de démission de ses fonctions de Monsieur Didier REMY.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le texte des projets de résolutions,
- le tableau des résultats financiers,
- la fiche d'identité des candidats au poste d'Administrateur mentionnant leur état civil, leurs références et leurs emplois ou fonctions et le nombre d'actions dans la société dont ils sont titulaires.

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés par les articles 168 de la loi et 135 du décret sur les sociétés commerciales et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ou leur ont été adressés sur leur demande avant l'assemblée dans les conditions fixées par l'article 138 du décret du 23 Mars 1967.

Enfin, le Président précise qu'aucun des actionnaires n'a envoyé de projet de résolutions.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination de quatre nouveaux administrateurs,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement du Cabinet PETITEAU SCACCHI et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Didier REMY,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Enfin la discussion est ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, nomme en qualité d'administrateurs et pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant en 1994 sur les comptes clos le 31 Décembre 1993 :

- **Monsieur François CHARRIOU**
Né le 25 Janvier 1942 à CINQ MARS LA PILE (Indre et Loire)
Demeurant à BOURRON MARLOTTE (Seine et Marne) 63 Rue Murger
- **Monsieur Gilles NEDELLEC**
Né le 3 Octobre 1957 à FONTAINEBLEAU (Seine et Marne)
Demeurant à VILLECERF (Seine et Marne) 5 Chemin des Prés
- **Monsieur Frédéric SEGUIN**
Né le 25 Février 1960 à BÔNE (Algérie)
Demeurant à SOUPPES SUR LOING (Seine et Marne) 12 bis, Rue Hoche
- **Monsieur Guy THION**
Né le 23 Août 1939 à LA GENEVRAYE (Seine et Marne)
Demeurant à LA GENEVRAYE (Seine et Marne) 10 Rue du Bourg

L'assemblée générale ordinaire prend acte que les nouveaux administrateurs ainsi nommés sont tous salariés de la société mais que ce cumul est expressément autorisé par l'article 83 ter du Code Général des Impôts. En conséquence, l'assemblée générale confirme que leur nomination ne met pas un terme ni ne suspend leur contrat de travail.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs CHARRIOU, NEDELLEC, SEGUIN et THION sont alors introduits en séance et déclarent tous accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et n'entrer dans aucun cas d'incompatibilité ou d'inéligibilité prévus par la loi.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement du Cabinet PETITEAU SCACCHI et pour la durée restant à courir des fonctions de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos le 31 Décembre 1997 :

- la société Jacques POTDEVIN ET ASSOCIES
sise à PARIS (16ème) 83 Avenue Henri Martin

Commissaire aux comptes inscrit à la compagnie régionale de PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Didier REMY et pour la durée du mandat de ce dernier confié au nouveau Commissaire aux Comptes titulaire :

- Monsieur Michel POTET
demeurant à PARIS (13ème) 127 Rue Jeanne d'Arc

Commissaire aux comptes inscrit à la compagnie régionale de PARIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Par lettres antérieures aux présentes, la société Jacques POTDEVIN ET ASSOCIES et Monsieur POTET ont déclaré vouloir accepter leurs missions de Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant qui pourraient leur être confiées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités de publicité et de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée à 9 heures 30.

Et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Représentant légal



A.D.R.

Société Anonyme au Capital de 11 891 600 Francs

SIEGE SOCIAL : THOMERY (Seine et Marne) Chemin des Prés

**RCS MONTEREAU B 388 416 513
SIRET 388 416 513 00025**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTEREAU

01 FEV. 1994

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 13 DECEMBRE 1993

EXTRAIT

Le 13 Décembre 1993, à 17 heures au siège social à THOMERY (Seine et Marne) Chemin des Prés, les administrateurs de la société "ADR" se sont réunis en Conseil, au siège, sur convocation du Président, Monsieur Jean-François COMBE.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Jean-François COMBE
- Monsieur Roland KIENTZ
- Monsieur Jean TOURNOUX
- Monsieur François CHARRIOU
- Monsieur Gilles NEDELLEC
- Monsieur Frédéric SEGUIN
- Monsieur Guy THION

Les délégués du Comité d'Entreprise ont été régulièrement convoqués et assistent à la réunion.

Sept administrateurs sur les sept en exercice sont présents ; le conseil peut donc délibérer, conformément à la loi.

Le Président expose au Conseil qu'il a décidé de mettre un terme ce jour à ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur.

Monsieur TOURNOUX et Monsieur KIENTZ prenant la parole font part au conseil de leur décision de cesser ce jour leur fonction d'Administrateurs.

Il convient donc de désigner un nouveau Président.

De brèves explications sont échangées, puis, plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte des démissions de Messieurs COMBE, KIENTZ et TOURNOUX de leur fonction d'administrateur à compter de ce jour, et prend également acte de la démission de Monsieur COMBE de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à compter de ce jour.

Le Conseil les remercie pour leurs actions passées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration désigne Monsieur François CHARRIOU en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant en 1994 sur les comptes clos le 31 Décembre 1993, sauf révocation ou démission anticipée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur François CHARRIOU accepte les fonctions et en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare satisfaire aux conditions légales et statutaires et n'entrer dans aucun cas d'incompatibilité ou d'inéligibilité prévus par les textes en vigueur.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration confère à Monsieur François CHARRIOU les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide qu'aucune rémunération ne sera allouée au Président pour ses fonctions.

Toutefois, le Conseil d'Administration confirme le contrat de travail qui lie actuellement Monsieur CHARRIOU à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(. . .)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des administrateurs.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Représentant légal

